

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre 2013)

en millions d'euros

1	Emetteur	Natixis ex CDC-IXIS	Natixis ex CDC-IXIS	Natixis ex CDC-IXIS	CFP
2	Identifiant unique	XS0153361026	XS0158363852	XS0160553441	FR0000472938
3	Droit régissant l'instrument	Anglais	Anglais	Anglais	Français
<i>Traitement réglementaire</i>					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 20	M EUR 46	M EUR 53	M EUR 10
9	Valeur nominale de l'instrument	M EUR 20	M EUR 46	M EUR 53	M EUR 10
9a	Prix d'émission	99,302%	98,4209%	100%	100%
9b	Prix de rachat	100%	100%	100%	100%
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	06/09/2002	29/11/2002	09/01/2003	06/03/2003
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	06/09/2022	29/11/2027	09/01/2033	06/03/2023
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	option de rachat conditionnelle à tout moment, au pair et pour la totalité de la souche en cas de modification de la législation fiscale ou réglementaire	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<i>Coupons/Dividendes</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant	Fixe	Fixe	Flottant
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	E6M+0,37%	5,375%	5,40%	Euribor annuel 30/360, avec un maximum de 7,5%.
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires	Créanciers chirographaires	Créanciers chirographaires	Créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre)

en millions d'euros

1	Emetteur	Natixis ex CDC-IXIS	Natixis ex CDC-IXIS	BPCE ex-CNCE	BPCE ex-CNCE
2	Identifiant unique	X50160553441	X501709333047	FR0000189227	FR0010032581
3	Droit régissant l'instrument	Anglais	Anglais	Français	Français
<i>Traitement réglementaire</i>					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 7	M EUR 5	M EUR 1	M EUR 13
9	Valeur nominale de l'instrument	M EUR 7	M EUR 10	M EUR 450	M EUR 147
9a	Prix d'émission	100%	100%	101,220%	102,341%
9b	Prix de rachat	100%	100%	Sans objet	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	01/04/2003	01/06/2003	04/07/2003	12/12/2003
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	09/01/2033	31/03/2018	04/07/2015	12/12/2015
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Sans objet	Sans objet	Non	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<i>Coupons/Dividendes</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Flottant	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	5,40%	E6M+0,28%	4,10%	4,80%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires	Créanciers chirographaires	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre 2013)

en millions d'euros

1	Emetteur	BPCE ex-CNCE	BPCE ex-CNCE	BPCE ex-CNCE	BPCE ex-CNCE
2	Identifiant unique	FR0010049643	FR0010094722	FR0010114991	FR0010134999
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français	Français	Français
	<i>Traitement réglementaire</i>				
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 40	M EUR 99	M EUR 127	M EUR 74
9	Valeur nominale de l'instrument	M EUR 308	M EUR 481	M EUR 498	M EUR 252
9a	Prix d'émission	101,170%	101,144%	101,863%	101,926%
9b	Prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	20/02/2004	09/07/2004	08/10/2004	17/12/2004
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	20/02/2016	09/07/2016	08/10/2016	17/12/2016
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non	Non	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupons/Dividendes</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	4,60%	4,80%	4,50%	4,20%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre)

en millions d'euros

1	Émetteur	BPCE ex-CNCE	BPCE ex-BFBP	BPCE ex-CNCE	BPCE ex-CNCE
2	Identifiant unique	FR0010160440	FR0010194597	FR0010206474	FR0010231191
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français	Français	Français
	<i>Traitement réglementaire</i>				
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 163	M EUR 2	M EUR 85	M EUR 90
9	Valeur nominale de l'instrument	M EUR 498	M EUR 59	M EUR 211	M EUR 203
9a	Prix d'émission	102,537%	100%	102,087%	101,855%
9b	Prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	18/02/2005	20/06/2005	08/07/2005	21/09/2005
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	18/02/2017	23/08/2015	08/07/2017	21/09/2017
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non	Non	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupons/Dividendes</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	4,00%	3,50%	3,60%	3,50%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre)

en millions d'euros

1	Emetteur	BPCE ex-BFBP	BPCE ex-BFBP	BPCE ex-BFBP	BPCE ex-BFBP
2	Identifiant unique	FR0010230995	FR0010255422	FR0010318808	FR0010376392
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français	Français	Français
	<i>Traitement réglementaire</i>				
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 4	M EUR 4	M EUR 16	M EUR 16
9	Valeur nominale de l'instrument	M EUR 51	M EUR 42	M EUR 73	M EUR 61
9a	Prix d'émission	100%	100%	100%	100%
9b	Prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	03/10/2005	12/12/2005	23/05/2006	23/10/2006
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	29/11/2015	05/01/2016	22/07/2016	04/11/2016
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non	Non	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupons/Dividendes</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	3,30%	3,60%	4,20%	3,80%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre)

en millions d'euros

1	Emetteur	CREDIT COOPERATIF	Natixis	Natixis ex-NBP	BPCE ex-BFBP
2	Identifiant unique	Contrat de prêt subordonné	FR0010405894	FR0010410068	FR0010422766
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français	Anglais	Français
<i>Traitement réglementaire</i>					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 11	M EUR 494	M EUR 145	M EUR 24
9	Valeur nominale de l'instrument	M EUR 40	M EUR 500	M EUR 495	M EUR 70
9a	Prix d'émission	99,861%	100%	98,977%	100%
9b	Prix de rachat	100%	100%	100%	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	17/11/2006	15/12/2006	22/12/2006	19/02/2007
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	17/11/2016	15/12/2021	20/01/2017	13/03/2017
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Sans objet	Sans objet	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Option de rachat conditionnelle à tout moment, au pair et pour la totalité de la souche en cas de modification de la législation fiscale	Option de rachat conditionnelle à tout moment, au pair et pour la totalité de la souche en cas de modification de la législation fiscale	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<i>Coupons/Dividendes</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Flottant	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	4,17%	CMS10y	4,125%	4,20%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires	Créanciers chirographaires	Créanciers chirographaires	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre)

en millions d'euros

1	Emetteur	Natixis	BPCE ex-BFBP	BPCE ex-BFBP	BPCE ex-BFBP
2	Identifiant unique	XS0301168281	FR0010479774	FR0010522342	FR0010550806
3	Droit régissant l'instrument	Anglais	Français	Français	Français
	<i>Traitement réglementaire</i>				
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 106	M EUR 32	M EUR 44	M EUR 28
9	Valeur nominale de l'instrument	M EUR 100	M EUR 79	M EUR 90	M EUR 54
9a	Prix d'émission	100%	99,680%	100%	100%
9b	Prix de rachat	100%	Sans objet	Sans objet	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - Option de la juste valeur	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	31/05/2007	25/06/2007	04/11/2007	28/12/2007
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	31/05/2022	10/07/2017	07/12/2017	28/01/2018
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Sans objet	Non	Non	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupons/Dividendes</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	CMS10Y	4,50%	4,60%	4,60%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre)

en millions d'euros

1	Emetteur	BRED	BPCE ex-CNCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	Contrat de prêt subordonné	FR0010712935	FR0011538222	144A : US05578QAA13 / Reg S : US05578UAA25
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français	Français	Etat de New York
<i>Traitement réglementaire</i>					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 110	M EUR 396	M EUR 1000	M EUR 1346
9	Valeur nominale de l'instrument	M EUR 186	M EUR 546	M EUR 1000	M USD 1500
9a	Prix d'émission	100%	100,913%	100%	99,834%
9b	Prix de rachat	100%	Sans objet	Sans objet	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	18/06/2008	13/02/2009	18/07/2013	22/10/2013
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	18/06/2018	13/02/2019	18/07/2023	22/10/2023
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non	Non	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<i>Coupons/Dividendes</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	6,437%	5,75%	4,625%	5,700%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre)

en millions d'euros

1	Emetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	144A : US05578QAB95 / Reg S : US05578UAB08	FR0011855287	FR0012018851	144A : US05578QAC78 / Reg S : US05578UAC80
3	Droit régissant l'instrument	Etat de New York	Français	Français	Etat de New York
<i>Traitement réglementaire</i>					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 1346	M EUR 1059	M EUR 1000	M EUR 718
9	Valeur nominale de l'instrument	M USD 1500	M GBP 750	M EUR 1000	M USD 800
9a	Prix d'émission	99,815%	99,715%	99,605%	99,014%
9b	Prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	21/01/2014	16/04/2014	08/07/2014	11/07/2014
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	21/07/2024	16/04/2029	08/07/2026	11/07/2024
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non	Oui	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	08/07/2021 au pair	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<i>Coupons/Dividendes</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	5,150%	5,15%	2,75% jusqu'au 08/07/2021, puis taux fixe déterminé à la date d'option de rachat par la somme de mid-swap EUR 5 ans + 1,83% si option de rachat non exercée	4,625%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre)

en millions d'euros

1	Emetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	FR0011952621	FR0011952647	144A : US05578QAD51 / Reg S : US05578UAD63	FR0012174597
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français	Etat de New York	Français
	<i>Traitement réglementaire</i>				
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 350	M EUR 525	M EUR 1122	M EUR 410
9	Valeur nominale de l'instrument	M EUR 350	M EUR 525	M USD 1250	M EUR 410
9a	Prix d'émission	100,52%	100%	98,577%	99,563%
9b	Prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	25/07/2014	25/07/2014	15/09/2014	30/09/2014
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	25/06/2026	25/06/2026	15/03/2025	30/09/2024
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non	Non	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	<i>Coupons/Dividendes</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Zéro coupon	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	3,850%	Zéro coupon, avec remboursement à 156,8595%	4,500%	2,875%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés	Capital de l'instrument subordonné aux instruments non subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre)

en millions d'euros

1	Emetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	JPS25021AF10	JPS25021BF19	JPS25021CF18	FR0012401636
3	Droit régissant l'instrument	Japonais	Japonais	Japonais	Français
<i>Traitement réglementaire</i>					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 200	M EUR 58	M EUR 97	M EUR 240
9	Valeur nominale de l'instrument	M JPY 27200	M JPY 7900	M JPY 13200	M EUR 240
9a	Prix d'émission	100,000%	100,000%	100,000%	100,354%
9b	Prix de rachat	100%	100%	100%	100%
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	30/01/2015	30/01/2015	30/01/2015	17/02/2015
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	30/01/2025	30/01/2025	30/01/2025	17/02/2025
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Oui	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	30/01/2020 au pair	Sans objet	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Semestrielle	Sans objet	Sans objet
<i>Coupons/Dividendes</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe puis Variable	Variable	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	2.047%	1,943% jusqu'au 30/01/2020, puis taux fixe déterminé à la date d'option de rachat par la somme de JPY Libor 6 mois (ICE Benchmark Administration Limited) + 1,69% si option de rachat non exercée	JPY Libor 3 mois (ICE Benchmark Administration Limited) + 1,61%	3,100%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	subordonné aux instruments non subordonnés	subordonné aux instruments non subordonnés	subordonné aux instruments non subordonnés	Créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre)

en millions d'euros

1	Emetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	FR0012401669	FR0012633345	FR0012637379	FR0012674935
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français	Français	Français
<i>Traitement réglementaire</i>					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 371	M EUR 375	M EUR 110	M EUR 242
9	Valeur nominale de l'instrument	M EUR 371	M EUR 375	M CNY 750	M USD 270
9a	Prix d'émission	100,000%	99,270%	99,9983%	98,3530%
9b	Prix de rachat	100% + prime	100%	100%	100%
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	17/02/2015	24/03/2015	26/03/2015	17/04/2015
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	17/02/2025	12/03/2025	26/03/2025	17/04/2025
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Oui	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	26/03/2020 au pair	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Non	Sans objet
<i>Coupons/Dividendes</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Zéro coupon	Fixe	Fixe puis Variable	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	Zéro coupon, avec remboursement à 144,2461%	2,250%	5,75% par an jusqu'au 26 mars 2020 (exclu). A partir du 26 mars 2020, taux CNH Hibor 1 an plus 1,2466%	4,625%
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires	Dettes Senior	Dettes Senior	Dettes Senior
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Principales caractéristiques des instruments de fonds propre - Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2

(Annexe II, règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la commission du 20 décembre)

en millions d'euros

1	Emetteur	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique	FR0012698108	FR0012758159	FR0012799187
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français	Français
<i>Traitement réglementaire</i>				
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel / (sous-)consolidé / individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument	CRR Article 63	CRR Article 63	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires	M EUR 117	M EUR 117	M EUR 100
9	Valeur nominale de l'instrument	M USD 130	M USD 130	M SGD 150
9a	Prix d'émission	98,081% et 97,767%	100%	100%
9b	Prix de rachat	100%	100%	100%
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	29/04/2015	01/06/2015	23/06/2015
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	17/04/2035	01/06/2045	17/12/2025
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Non (hors événement fiscal ou lié au capital)	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet	Sans objet	17/12/2020 au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat	Sans objet	Sans objet	Non
<i>Coupons/Dividendes</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe	Fixe puis Variable
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	4,625%	5,35%	4,45% par an jusqu'au 17 décembre 2020 (exclu). A partir du 17 décembre 2020, SGD Swap Offer Rate 5 ans plus 2,16% par an
19	Exercice d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet	Sans objet	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet	Sans objet	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel	Sans objet	Sans objet	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet	Sans objet	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet	Sans objet	Sans objet
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation de capital	Sans objet	Sans objet	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes Senior	Dettes Senior	Dettes Senior
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet	Sans objet